

Agression au Parloir

Evitée de justesse...

Le, 3 février 2026

Ce matin, lors du parloir d'un détenu, une forte suspicion a été pressentie quant à une tentative de sa visiteuse d'introduire des objets interdits.

A l'issue du parloir de ce dernier, une première palpation a été effectuée. Celle-ci a permis de ressentir un objet suspect au niveau du haut de sa cuisse. Le détenu a alors été immédiatement dirigé vers le local prévu pour une fouille intégrale.

Le détenu s'est aussitôt rebellé et malgré sa résistance, le collègue est parvenu à récupérer la cellophane qui, pour info, contenait 16 grammes de résine de cannabis.

A la suite de cette découverte, le détenu a tenté d'agresser, poings fermés, l'agent. Ce dernier, a juste eu le temps de déclencher son alarme.

Un autre agent s'est immédiatement interposé entre le détenu et le collègue. La mise en prévention fut nécessaire pour mettre fin à cette tentative d'agression.

L'Ufap souligne et salue la réactivité ainsi que le professionnalisme des agents en poste.

L'Ufap exige à l'encontre de ce détenu :

- Une peine de 30 jours de QD et un passage en comparution immédiate pour des faits de violences volontaires à l'encontre d'une personne dépositaire de l'autorité publique.
- Le retrait immédiat et total du permis de visite de cette visiteuse.

Le Secrétaire local

PARMENTIER David

Le secrétaire Local-Adjoint

LORENTE Custodio